



GOUVERNEMENT FRANÇAIS :

HORS LA LOI

DEPUIS PLUS D'UN AN

**Des OGM sont toujours cultivés en France
leurs produits sont consommés : huiles de colza et tournesol.**

Ces OGM ne sont pas des OGM obtenus par transgénèse* mais par d'autres manipulations génétiques. Ils sont toujours liés aux pesticides puisque rendus tolérants à un herbicide : quand on passe celui-ci sur la culture, toutes les plantes meurent sauf la plante cultivée.

Ces OGM cachés qui ne devraient plus l'être !

Depuis plus de 10 ans, les Faucheurs Volontaires et d'autres collectifs ou associations anti-OGM alertent sur cette opacité et sur les contaminations conséquentes à ces cultures, dans l'environnement et l'alimentation.

Des recours nombreux ont été réalisés auprès des instances politiques en France et le problème a été porté devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

En juillet 2018, celle-ci a validé le fait que ces plantes sont des OGM et qu'ils doivent être réglementés comme tels. Le Conseil d'état français est allé dans le même sens en février 2020 et a exigé du Premier ministre qu'il applique la réglementation visant d'une part, à évaluer les risques de ces plantes et d'autre part, si un OGM est autorisé, à l'étiqueter puis à le tracer pour surveiller ses éventuels impacts imprévus.

depuis, rien n'est fait.

**L'ÉTAT N'OBÉIT PAS AU CONSEIL D'ÉTAT,
NE RESPECTE PAS SES INSTITUTIONS,
ET SE RÉCLAME DU DROIT
QU'IL NE RESPECTE PAS !**

**La transgénèse consiste à prendre un gène d'un organisme et à le transférer à un autre organisme*

Comité de Soutien Faucheurs Volontaires 31